Commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY

Procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le seize septembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de La Mothe Saint-Héray dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian EMERIT, Maire.

Date de la convocation : **07 septembre 2026**

Étaient présents : Mmes et M. Christian EMERIT, Sylvie BAPTISTE, Jean BOUTET, Chloé BRETONNEAU, Gérard CRÉMAULT, Armelle BENELLO, Elisabeth BOUTIN, Véronique ROBIN, Sébastien GUÉRIN, Lucie BEURET, Virginie RIVIÈRE, François AROUL, Marie-Pierre EINAUDI, Sébastien ASSAILLY.

Étaient excusés et représentés : M. Henri DANZIN à M. Christian EMERIT, M. Thomas DEGEN à Mme Chloé BRETONNEAU, M. Thierry ALBALADÉJO à M. Sébastien ASSAILLY.

Était excusé et non représenté : -

Étaient absents : M. Claude BICHON, Mme Pascaline POTREAU

Secrétaire de séance : M. Sébastien GUÉRIN.

Ordre du Jour :

- **Aménagement des espaces publics, place Clemenceau et ses abords :**
  - **Avenant n°1 au lot 1 « VRD – Menuiseries »**
- **Questions diverses**

ADMINISTRATION – FINANCES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération en date du 9 septembre 2025, par laquelle le conseil municipal a approuvé le marché relatif aux travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et de maçonnerie à conclure avec l'entreprise EUROVIA, sise à Niort, et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à sa signature,

Considérant que le lot 1 « Voiries et Réseaux Divers » a été notifié le 17 octobre 2025 à l'entreprise EUROVIA de Niort pour un montant HT de 999 399,00 €, soit 1 188 748,80 € TTC,

Considérant que, dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement de la place Clemenceau et de ses abords, certaines adaptations des prestations prévues au titre du lot n° 1 se sont avérées nécessaires, le présent avenant a pour objet de formaliser les modifications correspondantes, telles que détaillées ci-après :

- Montants plus et moins-values imputables à des modifications de projet suite à la découverte d'éléments non prévisibles (+ 5,45 %) : **53 955,09 € HT, soit 64 746,11 € TTC.**
    - Découverte du puits n°2 et d'ossements
    - Réseau important d'eaux pluviales (sources et surverses)
    - Assainissement de la mairie
    - Renforcement de la chaussée RD
    - Adaptations de réseaux (grilles, regards, avaloirs, aérations de cave...)

- Montants plus et moins-values imputables à des modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage (+2,18 %) : **21 620,81 € HT, soit 25 944,97 € TTC.**
    - Rue du Minage, place du dentiste
    - Bornes foraines
    - Accès cuve à fuel
    - Adaptations de réseaux divers (eaux usées et pluviales)

- Montants plus et moins-values imputable imputables à la maîtrise d'œuvre (+0,25 %) : **2 504,48 € HT, soit 3 005,38 € TTC.**
    - Modification des surfaces et des matériaux
        - **Total de 78 080,38 € HT, soit 93 696,46 € TTC**

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2026, à la conclusion de cet avenant au lot 1 « VRD - Maçonnerie » présenté par l'entreprise EUROVIA, attributaire du marché,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND** acte de l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres ;
- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant n°1 au marché « VRD – Maçonnerie » présenté par l'entreprise EUROVIA de Niort pour un montant total de 78 080,38 € HT, soit 93 696,46 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché « VRD – Maçonnerie » avec l'entreprise EUROVIA de Niort ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Questions diverses

Intervention de M. le Maire concernant les rumeurs circulant au sujet de la fête des Rosières :

- Faire évoluer les critères de sélection des candidatures afin de les adapter aux évolutions de la société, tout en permettant de préserver et de faire perdurer cette tradition.
- Constituer un groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution de la fête, mais également d'envisager des modalités d'adaptation pour les années au cours desquelles aucun mariage n'est célébré.

En conclusion, il souligne la réussite des manifestations organisées cette année et tient à saluer l'engagement du comité des fêtes ainsi que l'investissement de l'ensemble des bénévoles, dont la mobilisation contribue pleinement au succès de la fête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève et le conseil est clos à 20h15.

Le Secrétaire,

M. Sébastien GUÉRIN

Le Maire,

M. Christian EMERIT